

LA LUTTE CONTRE L'ABUS DES STUPEFIANTS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John C. Munto annonçait, le 24 février, à la Chambre des communes, que le Gouvernement venait de prendre d'importantes mesures afin de combattre l'abus de la méthadone et des amphétamines.

Voici quelques extraits de sa déclaration:

La méthadone est un opiacé synthétique dont l'emploi est très répandu pour combattre l'héroïnomanie. Au cours de l'année dernière, le personnel de mon ministère a reçu plusieurs rapports concernant l'emploi abusif de la méthadone. A la suite des craintes soulevées par l'emploi abusif de cette drogue, l'ancienne Direction générale des aliments et drogues de mon ministère et l'Association médicale canadienne avaient institué un comité conjoint en 1970, afin d'étudier le rôle que joue la méthadone dans la cure des toxicomanes. La Commission Le Dain s'est aussi inquiétée de cet abus de la méthadone, comme le révèle son dernier rapport sur le traitement.

A la suite des recommandations du comité conjoint DAD-AMC et de la Commission Le Dain, j'ai décidé de restreindre la disponibilité de la méthadone de la façon suivante: les médecins seront libres de prescrire la méthadone uniquement après en avoir reçu l'autorisation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ceux qui auront reçu cette autorisation seront reconnus comme ayant cette compétence à cause de leurs connaissances techniques, de la disponibilité de locaux et de services auxiliaires qui leur permettent d'utiliser efficacement la méthadone dans le traitement de l'héroïnomanie.

Conformément aux recommandations de la Commission Le Dain, les médecins autorisés devront être affiliés à une clinique spécialisée. Les demandes d'autorisation seront étudiées par un comité de consultants experts dont les membres seront nommés en collaboration avec la profession médicale. J'espère que les changements aux règlements seront implantés et que le programme de contrôle de la méthadone sera mis sur pied d'ici quelques semaines. Entre temps, j'ai demandé aux médecins du Canada de restreindre l'usage de la méthadone.

* * * *

AMPHÉTAMINES

Les autorités médicales conviennent que les usages légitimes des amphétamines sont restreints. Ils jouent, tout au plus un rôle mineur dans la chimiothérapie rationnelle, limité principalement au traitement de deux affections assez rares et obscures, la narcolepsie et l'hypercinésie chez les enfants.

Comme je m'inquiète vivement des répercussions que peut avoir l'abus des amphétamines sur la santé publique, j'ai décidé que l'usage des amphétamines et des drogues connexes telles la phenmétrazine et la

phendimétrazine serait confiné au traitement de ces seules affections pour lesquelles elles sont indiquées médicalement. L'emploi de ces drogues dans le traitement de l'obésité ne sera plus autorisé. Tout médecin désirant prescrire des amphétamines, de la phenmétrazine et de la phendimétrazine sera autorisé à le faire par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pourvu qu'il veuille utiliser ces drogues pour le traitement d'enfants souffrant de narcolepsie ou d'hypercinésie. En collaboration avec l'Association médicale canadienne et l'Association des médecins de langue française du Canada, une liste de médecins consultants sera dressée afin de faciliter la vérification des diagnostics posés dans le cas de ces affections relativement rares.

* * * *

Je suis parfaitement conscient...que cette mesure visant à contrôler l'abus des amphétamines prescrites n'influe aucunement sur l'emploi de ces drogues par les usagers (*speed freaks*) qui les obtiennent de sources illicites. Néanmoins, elle révèle l'importance que le Gouvernement accorde à l'abus de l'amphétamine. Elle devrait cependant avoir une influence prononcée sur un aspect important de l'abus de ces drogues, c'est-à-dire, sur les adultes qui les obtiennent au moyen d'ordonnances.

* * * *

POPULARITÉ DU GUIDE

En janvier de cette année, nous invitons les parents et les autres personnes qui reçoivent des chèques d'assistance sociale du Gouvernement fédéral à se procurer gratuitement la brochure intitulée *Guide des parents sur l'abus des drogues*. La réponse du public a été des plus encourageantes. De fait, nous avons été presque débordés, puisque mon ministère et plus précisément la Direction générale de l'usage non médical des drogues a reçu jusqu'ici près de 500,000 demandes. Le but du guide est de fournir aux Canadiens des données sur le problème de l'abus des drogues. Ce n'est que le premier d'une série que nous comptons publier dans le cadre de notre programme.

CONTRIBUTION DU CANADA AU PVNU

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment la décision du Gouvernement canadien de verser une somme de \$20,000 (can) au fonds spécial du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU). Le Gouvernement canadien désire ainsi donner concrètement son appui à l'endroit d'un organisme des Nations Unies dont les buts sont semblables à ceux que poursuivent des groupes de volontaires nationaux de plusieurs pays. Par la même occasion, le Gouvernement canadien entend manifester sur le plan international l'intérêt qu'il porte aux activités des organismes canadiens qui oeuvrent déjà dans le domaine